

FEUILLE DE ROUTE 2015-2017 101 actions pour la PROTECTION DE L'ENFANCE



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES AGEES
ET DE L'AUTONOMIE

Une très large concertation avec les acteurs

Plus de 400 personnes associées à la construction de la feuille de route pour la protection de l'enfance

- Une démarche de près d'un an visant à associer les professionnels : travailleurs sociaux, cadres, magistrats, avocats, médecins... mais aussi les bénévoles.
- Des réunions régulières avec ceux qu'on entend trop rarement : les anciens de l'ASE et les parents, pour mieux prendre en compte leurs analyses et propositions.
- Un travail conduit en étroite collaboration avec les Départements, en charge de cette politique publique : réunions trimestrielles avec les élus, installation d'un groupe de travail mobilisant les représentants de 14 Départements et réuni une fois par mois.
- Des consultations régulières des associations et de leurs fédérations.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE

Une très large concertation avec les acteurs

Des constats partagés qui rejoignent les conclusions des principaux rapports relatifs à la PE

- Un besoin d'articulation et de cohérence dans les interventions auprès de l'enfant
- La nécessité de se centrer sur l'enfant et la prise en compte de ses besoins (sans renoncer à soutenir les parents)
- La persistance des manques dans le repérage et le traitement des situations de danger, particulièrement les maltraitances graves.
- Un besoin de formation des professionnels.



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE

Les grands axes de la feuille de route 2015-2017

Les enjeux

- **Porter un projet politique partagé en faveur des enfants les plus vulnérables**
 - En sortant la protection de l'enfance de l'angle mort de politiques publiques,
 - En définissant des orientations nationales, conformes à nos engagements internationaux (CDE)
 - En réaffirmant le rôle de l'Etat, garant de la cohérence et de la qualité des réponses apportées sur le territoire national
- **Conforter et soutenir l'évolution des pratiques professionnelles à partir de:**
 - La construction d'outils partagés,
 - L'adaptation des organisations et des formations,
 - Du soutien à la recherche...



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES AGEES
ET DE L'AUTONOMIE

Les grands axes de la feuille de route 2015-2017

Une feuille de route construite à partir de deux objectifs

- **Fixer les grandes orientations de la politique de protection de l'enfance, à partir de l'identification des axes d'amélioration :**
 - Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant et garantir la cohérence de son parcours
 - Améliorer le repérage et le suivi des situations de risque de danger et de danger
 - Développer la prévention à tous les âges
- **Agir sur les pratiques pour que les intentions se traduisent dans les faits.**
 - Clarifier la gouvernance en PE
 - Décloisonner les interventions des professionnels et travailler les sujets dans un cadre interministériel
 - Consolider la formation des professionnels et impulser des formations interinstitutionnelles
 - Favoriser la recherche et la diffusion du savoir et des bonnes pratiques.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES AGEES
ET DE L'AUTONOMIE

Les grands axes de la feuille de route 2015-2017

Deux outils complémentaires pour mettre en œuvre la feuille de route

LA LOI

- Qui porte une **vision** de la protection de l'enfance et définit les priorités
- Qui permet de nouvelles améliorations au dispositif, dans la **continuité de la loi de 2007**

Véhicule : la proposition de loi relative à la protection de l'enfant, adoptée dans les deux chambres en première lecture.

L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DES ORGANISATIONS

- En s'appuyant sur l'**expérience des professionnels**
- En mettant en commun les **regards croisés**

Moyens: observatoires et instances de pilotages (nationale et locales), formations, guides de bonnes pratiques, référentiels, protocoles départements-Etat..etc.



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE

Les grandes orientations

OBJECTIF 1 :

Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant

Partir des besoins de l'enfant, de la singularité de sa situation et des ressources de son environnement pour soutenir ses capacités

- Réorienter la définition de la protection de l'enfance vers la prise en compte des **besoins fondamentaux de l'enfant, et des ressources de son environnement** (*Action 1*)
- Inscrire dans les missions de l'ASE la **stabilité des parcours** et la recherche du meilleur statut pour l'enfant (*Action 2*)
- Redéfinir un **projet pour l'enfant (PPE) centré sur l'enfant** (*Action 5*)
- Construire un **référentiel commun** du PPE (*Action 13*)
- Initier une **démarche de consensus** sur la définition des besoins fondamentaux de l'enfant (*Action 9*)...



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES AGÉES
ET DE L'AUTONOMIE

Les grandes orientations

OBJECTIF 1 :

Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant

Adapter les modes d'intervention et travailler, quand nécessaire, sur l'évolution du statut de l'enfant

- **Diversifier les réponses institutionnelles** en prenant appui sur les ressources de l'environnement de l'enfant et encourager le recours au tiers digne de confiance (*Action 20*)
- **Accompagner la diversification des modes d'intervention** (*Action 28*)
- **Sécuriser l'adoption simple** (*Action 34*)
- **Valoriser le statut de pupille** comme statut protecteur (*Action 35*)
- Mieux répondre aux situations de **délaissement parental** (*Action 33*)
- **Clarifier les différents statuts** à mobiliser en protection de l'enfance (*Action 38*)...



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES AGEES
ET DE L'AUTONOMIE

Les grandes orientations

OBJECTIF 1 :

Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant

Soutenir les jeunes et les accompagner vers l'autonomie

- Prioriser et accompagner les jeunes de l'ASE dans les **dispositifs de droit commun** (*Action 43*)
- Prévoir un **entretien obligatoire** un an avant la majorité pour les jeunes de l'ASE (*Action 39*)
- **Versement de l'allocation de rentrée scolaire** au jeune confié à l'ASE, à sa majorité (*Action 40*)
- Poursuivre l'accompagnement des jeunes majeurs, pour leur permettre de **terminer l'année scolaire ou universitaire engagée** (*Action 41*)...



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE

Les grandes orientations

OBJECTIF 2 :

Améliorer le repérage et le suivi des situations de danger

Renforcer le repérage des maltraitances et l'évaluation des situations de danger ou de risque

- Désigner **dans chaque département un médecin référent** pour organiser les relations entre les services du département, la CRIP et les médecins (*Action 44*)
- Clarifier les conditions de **saisine de l'autorité judiciaire** dans les situations de danger grave (*Action 45*)
- **Soutenir les équipes** en charge des IP en imposant la formation et la pluridisciplinarité (*Action 46*)
- Fixer un cadre national à **l'évaluation de l'IP** (*Action 48*)...



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE

Les grandes orientations

OBJECTIF 2 :

Améliorer le repérage et le suivi des situations de danger

Mieux protéger l'enfant dans les moments de fragilité

- Favoriser la poursuite de l'accompagnement des enfants **dans les contexte de mobilité des familles** (*Action 50*)
- Instaurer **l'obligation de suivi** à l'issue d'un placement pour conforter le retour à domicile (*Action 51*)
- Mieux **encadrer les visites médiatisées** et préciser leurs modalités de **mise en œuvre** (*Actions 54 et 55*)...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE

Les grandes orientations

OBJECTIF 3 :

Développer la prévention à tous les âges

Soutenir les parents dans la période périnatale tout en veillant à la qualité des premiers liens d'attachement

- Favoriser la **création des centres parentaux** pour l'accueil des enfants avec leurs deux parents (*Action 57*)
- Soutenir les pratiques de travail en réseau en périnatalité et valoriser **l'entretien du 4^{ème} mois** (*Actions 59 et 56*)...

Favoriser les réseaux de solidarité et les interventions de proximité pour prévenir les décrochages et soutenir le lien social

- Réaffirmer le rôle des **maisons des adolescents** et de la **prévention spécialisée** (*Actions 61 et 63*)
- Soutenir le parrainage, les **solidarités de proximité** et la **prévention par les pairs** (*Action 64*)...

Les leviers du changement

OBJECTIF 1 :

Renforcer la gouvernance

Construire une instance nationale de pilotage de la politique de protection de l'enfance

- Créer un **conseil national de protection de l'enfance** (*Action 67*)

Renforcer les contrôles et prévenir les violences institutionnelles

- Clarifier les **modalités de contrôle** et d'accompagnement des établissements et services de protection de l'enfance (*Action 72*)
- **Renforcer le rôle du préfet** dans les situations compromettant la sécurité des enfants confiés (*Action 70*)
- **S'appuyer sur le défenseur des Droits**, autorité indépendante, pour mieux prévenir les violences institutionnelles (*Action 74*)...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE

Les leviers du changement

OBJECTIF 1 : Renforcer la gouvernance

Décloisonner les interventions dans un cadre interministériel

- Renforcer les partenariats social/santé/justice pour l'accueil des enfants victimes (*Action 79*)
- Favoriser les coordinations en prévention, notamment entre Départements et Caf (*Action 75*)
- Mieux prendre en compte les besoins de soin des enfants accueillis en protection de l'enfance (*Action 80*)
- Développer les réponses pluri-institutionnelles et pluridisciplinaires pour les adolescents en grande difficulté (*Action 81*)...

Renforcer les observatoires de protection de l'enfance

- Renforcer les ODPE (*Action 84*)
- Favoriser les articulations entre l'ONED et les ODPE (*Action 87*)...



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE

Les leviers du changement

OBJECTIF 2 :

Adapter la formation des cadres et des équipes

- **Sensibiliser tous les intervenants** au repérage et aux dispositifs à mobiliser : renforcer la place de la protection de l'enfance dans les programmes de formation des différents professionnels (*Action 90*)
- Consolider la formation des professionnels sur des **sujets techniques** : chercher un point d'équilibre entre tronc commun et approches spécifiques (*Action 92*)...
- Renforcer la **formation obligatoire des cadres** (*Action 94*)
- Relancer les **formations interinstitutionnelles et les co-formations** avec les parents (*Actions 96 et 97*)...



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE

Les leviers du changement

OBJECTIF 3 :

Développer la recherche et la diffusion des savoirs et des expériences dans les pratiques professionnelles

- Elaboration d'un **programme d'études, de recherche et d'évaluation pluriannuel** sur la protection de l'enfance avec les acteurs concernés (DREES, INED, INSEE, ONED, DPJJ, Universités...) (*Action 98*)
- Sensibiliser **les instituts de recherche et les universités** à la conduite de travaux sur la protection de l'enfance (*Action 99*)
- Développer les approches comparatives (*Action 101*)...



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES AGEES
ET DE L'AUTONOMIE

RÉFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

EQUILIBRE GENERAL

Les grandes orientations

- Soutenir les capacités des enfants accompagnés en protection de l'enfance et garantir la cohérence des parcours ;
- Améliorer le repérage et le suivi des situations de de danger ou de risque de danger ;
- Développer la prévention à tous les âges de l'enfance.

Les leviers du changement

- Améliorer la gouvernance et décloisonner les interventions ;
- Renforcer la formation des cadres et des équipes ;
- Développer la recherche et la diffusion des savoirs et des expériences dans les pratiques professionnelles.



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE